

0271268G
ACADEMIE DE ROUEN
LYCEE PROFESSIONNEL ARISTIDE BRIAND
2 RUE PIERRE SEMARD
27031 EVREUX CEDEX
Tel : 0232236900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2019

Réuni le : 07/11/2019

Sous la présidence de : Jean-Michel Diot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Lycée Modeste Leroy :Convention relative aux périodes en lycée professionnel des élèves de la seconde pro d'exploration du pôle d'accueil et d'accompagnement dans le cadre des parcours individualisés, les modalités de prise en charge des frais afférents à cette période ainsi que les modalités d'assurance sont définies dans l'annexe financière (accès restauration, ...). objectifs : enseignement général de la seconde bac pro Stages entreprise et immersions plateaux techniques lycées pro. Il sera demandé d'ajouter sur la convention que les indemnités de frais pour les périodes de stage seront accordées dans les mêmes conditions que les élèves du lycée d'origine.(modification à effectuer sur convention)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0